

peine si la foule puise autre part que dans ces lectures quotidiennes, ses opinions et la règle de ses mœurs. Il est pénible de voir les gens de bien délaisser ces armes qui, maniées par les impies avec un charme trompeur, préparent une ruine déplorable de la foi et des mœurs. Vous devez donc aiguïser votre plume et faire appel à votre culture littéraire, pour que le mensonge recule devant la vérité, et pour que les esprits prévenus obéissent peu à peu à la voix de la raison et de la justice.

A ce devoir s'en rattache étroitement un autre, qui dérive de l'accès des catholiques aux affaires publiques, et de leur élection à l'assemblée législative. Les meilleures causes en effet peuvent être servies par la parole non moins que par la plume, par l'influence et par l'autorité morale aussi bien que par le talent littéraire. Il ne nous semble pas inopportun que parfois des hommes revêtus des ordres sacrés soient admis au sein de ces assemblées ; bien plus, il est permis à ces soldats et pour ainsi dire à ces sentinelles de la religion d'y défendre avec succès les droits de l'Eglise.

Mais ils doivent surtout se garder de rechercher de tels postes avec tant d'ardeur que ces ministres de Dieu paraissent obéir à une misérable ambition ou à un aveugle esprit de parti plutôt qu'au souci des intérêts catholiques. Est-il en effet chose plus indigne de leur caractère sacré que de telles luttes, qui font découler du gouvernement sur le pays des maux très funestes, la sédition et la discorde ? Que sera-ce si, s'unissent avec ardeur aux projets des mauvais citoyens, ils font une opposition perpétuelle à l'autorité constituée ?

Tous ces actes produisent parmi le peuple un scandale extraordinaire, et excitent contre le clergé beaucoup de haine. Celui-ci doit donc user avec modération du droit de vote, éviter de se faire le moins du monde suspecter